

AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : **Régate de club – dériveurs IND**

Date : **samedi 31 octobre 2020**

Lieu : Lac des Varennes, 72340 Marçon

Autorité organisatrice : **Ecole de Voile de Marçon (72008)**

Grade : **5C**

La mention « DP » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.3 Les règlements fédéraux et départementaux
- 1.4 **Le protocole sanitaire**

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Sans objet.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes : dériveurs solitaires et doubles, opti, open bic, mini J
- 3.2 **En raison de l'actualité sanitaire, les coureurs doivent impérativement s'inscrire** en renvoyant le bulletin d'inscription ci-joint à : clubvoilemarcon@gmail.com ou en ligne via ce [bulletin](#)

Ils confirmeront leur inscription lors de leur arrivée le jour de la compétition.

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité

4. DROITS A PAYER

Les droits requis : néant

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription : samedi 31 octobre de 13h à 14h

5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1er signal d'avertissement	Nombre de courses
Samedi 31 octobre	14h 30	6

5.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après : 17 h.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la prescription fédérale.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours à effectuer seront affichés en annexe

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 s'applique sans modification

9. CLASSEMENT

9.0 Plusieurs groupes de classement pourront être constitués si chacun d'eux comprend au moins 5 bateaux

9.1 Nombre de courses pour valider la compétition : 1

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) A partir de 5 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

Trois classements seront établis : inter série petit rating inférieur à 0.75, moyen rating compris entre 0.75 et 0.90 et grand rating > à 0.90, si au moins 5 bateaux sont compris dans chacun des groupes, sinon un seul classement IND (scratch)

Le classement de chaque course sera effectué en temps compensé.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES COVID 19

Les coureurs et accompagnateurs devront respecter les gestes barrières. Port du masque a tout moment et en tout lieu dans l'enceinte du Centre Nautique de Marçon.

En cas de suspicion de Covid 19, il demandé au coureur/accompagnateur de renoncer à venir participer à la compétition.

Le Centre Nautique ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid 19. Le Centre Nautique de Marçon et ses représentants ne pourront être tenus responsables.

Accès au plan d'eau

Le Lac des Varennes est situé à la sortie du village de Marçon, suivre « Espace de loisirs ».

Pour toutes informations, contact à l'adresse Email suivante
president.cvmarcon@gmail.com



BANQUE POPULAIRE
GRAND OUEST



Fédération Française de Voile
17 rue H. Bocquillon - 75015 Paris
Tel : 01 40 60 37 00
Fax : 01 40 60 37 37